

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 23 juillet 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **23 juillet 2020 à 20h00**, à La **salle des fêtes de Faulx**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **17 juillet 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON – MME SCHMITT
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. POTDEVIN – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRAFF – M. LEICKNER
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BECK – M. DOSE – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIUS
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Liverdun</i>	MME CLEMENT-DILLMANN à M. DOSE MME GUENSER à M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME SALEUR à M. GODEFROY
Excusés	
<i>Frouard</i>	MME GERARDIN – M. LEBOEUF – MME MACAIGNE
<i>Liverdun</i>	M. ROUGIEUX

N°12 – DB du 23/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Plan de relance et stratégie d'accompagnement des acteurs économiques du territoire dans le contexte de la crise sanitaire

I / Les mesures d'urgence mises en place lors de la crise sanitaire restent toujours d'actualité

La crise sanitaire a des répercussions économiques et un impact encore difficile à appréhender pour l'ensemble des acteurs socio-économiques de notre territoire. Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement et la Région Grand Est ont mis en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises afin d'assouplir leur trésorerie. Ces mesures restent toujours en vigueur et pour certaines jusqu'à la fin de cette année 2020.

Pour rappel, ces mesures sont les suivantes :

- Report des échéances fiscales et sociales,
- Création d'un fonds de solidarité pour les TPE, indépendants, professions libérales et micro entreprises,
- Prêt avec garantie de l'Etat à hauteur de 90%,
- Prêt Rebond développé par BPI France et la Région Grand Est,
- Maintien de l'emploi dans les entreprises par la mobilisation de l'activité partielle de manière simplifiée,
- L'appui du médiateur des entreprises pour aider au traitement des conflits,

- L'appui du médiateur du crédit pour négocier avec les banques le rééchelonnement des crédits bancaires.

Ces mesures, centrées en grande partie sur l'appui de la trésorerie des entreprises, restent souvent soumises à conditions et il arrive parfois que certaines catégories de demandeurs ne puissent pas bénéficier d'aides ou de manière insuffisante.

Aussi, le Bassin de Pompey, en complément des mesures gouvernementales et régionales, a très tôt pris des mesures pour ses entreprises et décidé, par délibération du 30 avril 2020, de réserver une enveloppe de 500K€ sur l'exercice budgétaire ; il s'agit de :

- La mise en place d'une cellule de veille et d'accompagnement des entreprises avec ses partenaires historiques comme Val de Lorraine Entreprendre, le CAREP, Initiative Val de Lorraine ;
- La création avec la Région Grand Est, le Département de Meurthe et Moselle et la Banque des Territoires, d'un fonds territorial appelé « fond résistance », afin de permettre un accompagnement complémentaire en trésorerie et en dernier ressort pour les entreprises de moins de 20 salariés et les associations employeurs.

Le Bassin de Pompey a apporté une enveloppe d'aide de 81 166 € (sur la base d'une population de 40 583 habitants). Cette aide prend la forme d'une avance remboursable avec un différé de remboursement d'un an et un remboursement prévu sur 3 ans. Chaque partenaire (Région Grand Est, Département de Meurthe et Moselle, Banque des Territoires) abonde une enveloppe territoriale mobilisable de 324 664 € au total pour les entreprises de moins de 20 salariés et associations du Bassin de Pompey.

- L'élaboration d'un baromètre de suivi de l'activité et d'identification des difficultés, régulièrement mis à jour depuis le début du plan d'urgence pour garder le contact et évaluer au plus près les besoins.
- L'exonération des loyers de mars pour les entreprises locataires des locaux du Bassin de Pompey et report des loyers d'avril et de mai,

L'ensemble de ces mesures d'urgence proposées, devaient permettre de limiter un nombre important de défaillances d'entreprises et de nos associations employeuses.

A ce jour, un seul dossier a été validé sur le Bassin de Pompey pour une aide de 3 000 €. Le fonds résistance étant une aide en trésorerie de dernier ressort, bon nombre d'entreprises durant la crise sanitaire n'ont pas souhaité recourir à l'emprunt compte tenu de l'incertitude de reprise et de la présence d'une trésorerie suffisante. Le fonds résistance va tout de même se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2020, afin de répondre à de potentielles difficultés que les entrepreneurs pourraient rencontrer à l'automne 2020 (si le chiffre d'affaires et le niveau d'activité sont insuffisants et que les trésoreries d'entreprises auront été très mobilisées durant la période de déconfinement).

Face à ces difficultés et le manque de perspectives de reprise rapide pour certains secteurs d'activité, il est nécessaire d'adapter les modalités d'accompagnement et d'appui auprès des acteurs économiques du territoire et établir un plan de relance et d'accompagnement tel que proposé ci-dessous.

II-/ Vers un plan de relance territorial et d'accompagnement des entreprises

Outre les mesures d'aides d'urgence, d'autres dispositions ont été prises dès le mois d'avril 2020 :

- La mise à disposition des équipements de protections individuelles pour les habitants, nos agents et ceux des communes et les acteurs économiques en recourant fortement à la production locale de ces équipements de protection,

- La mise en place d'une campagne de promotion et de valorisation de nos commerces de proximité et artisans « j'aime mon commerce, mon artisan »,
- Le non-recouvrement pour l'année 2020 de la redevance d'occupation du domaine public communautaire pour les artisans, commerçants, sédentaires et non-sédentaires et possibilité d'étalement de la taxe de séjour,

Il vous est proposé d'aller encore plus loin dans l'accompagnement de nos acteurs socio-économiques par la mise en œuvre d'un plan de relance économique local (en complément du plan de relance économique régional et national annoncé en septembre 2020). Celui-ci passe par :

- La relance de la consommation en incitant les consommateurs à se rendre dans les commerces de proximité du territoire à travers la mise en place d'un dispositif de chèque cadeaux où le Bassin de Pompey abonderait un dispositif déjà expérimentés et qui a fait ses preuves du type chèque cadeaux (les critères d'attribution restent à être définis : résidents du Bassin de Pompey, salariés des entreprises, etc.)
- L'abondement si nécessaire d'outils en fonds propres ou d'autres existants aux bénéficiaires des entreprises du territoire,
- L'évolution des outils d'accompagnement existants comme Initiative Val de Lorraine pour transformer les prêts / avances octroyés aux entreprises en consolidation développement et ou restructuration en aides directes sous réserve de la réalisation de plusieurs objectifs à définir (consolidation financière, développement d'activités, approvisionnement en proximité, création d'emplois, etc.)
- L'abondement du dispositif d'aides directes aux artisans et commerçants en faisant évoluer les critères d'attribution et y adjoindre un chèque numérique pour inciter et accompagner leur transition numérique,
- Le maintien et la consolidation des filières stratégiques du territoire, par un travail autour des chaînes de valeur et d'approvisionnement le plus en proximité possible dans le cadre de la démarche Territoires d'Industrie sur le Bassin de Pompey,
- L'incitation au développement de nouvelles activités en lien avec les besoins de nos habitants et des salariés de nos entreprises (circuits courts, plateforme de transformation mutualisé ou de distribution des producteurs locaux, etc.)
- L'élaboration d'un « small business act du Bassin de Pompey » par la relance de l'investissement à travers la commande publique locale et un plan d'action volontariste :
 - Mieux informer les TPE-PME des conditions d'accès aux marchés publics, les former dans leurs réponses aux appels d'offre;
 - Simplifier l'accès à la commande publique en allégeant les procédures grâce à la dématérialisation,
 - Octroyer des avances pouvant aller jusqu'à 30 % du montant total de la commande afin de réduire les potentielles difficultés de trésorerie des entreprises attributaires,
 - Poursuivre et valoriser les efforts du Bassin de Pompey sur les délais de paiement aux fournisseurs
- Le maintien d'une cellule d'accompagnement des entreprises avec les partenaires historiques comme Val de Lorraine Entreprendre, le CAREP, Initiative Val de Lorraine, la Région Grand Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle et la Chambre des Métiers.

Dès lors, il importe de réserver une enveloppe d'accompagnement et d'appui estimée à **210 K€** et intervenir auprès de la Région Grand Est et de l'Etat pour permettre au Bassin de Pompey de pouvoir expérimenter de nouveaux dispositifs d'accompagnement des entreprises pour le second semestre.

Face à cette crise sanitaire et maintenant économique, un travail commun en lien avec les communes et le Bassin de Pompey est primordial et permettra de limiter le plus possible son impact. Il est plus que nécessaire de réaffirmer la résilience dont le territoire a su faire preuve par le passé et sa capacité à s'adapter et à poursuivre son développement.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la proposition de plan de relance territorial,

DECIDE d'une enveloppe « PLAN DE RELANCE » de 210 K€ destinée à financer ce plan de relance à travers l'évolution du fond d'aides directes aux entreprises et le complément sur les chèques numériques, l'abondement d'un fond territorial pour les entreprises en développement ou en consolidation, ciblé sur le territoire complémentaire aux dispositifs existants, la mise en place temporaire des chèques cadeaux et la mise en œuvre d'une relance de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les demandes ou dossier liés à ce plan de relance post Covid 19.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC